

"Refuser l'Euratom c'est accroître la dépendance de la France" dans Le Monde (4 juillet 1956)

Légende: Le 4 juillet 1956, le quotidien français Le Monde publie une interview de Maurice Faure, secrétaire d'État français aux Affaires étrangères et chef de la délégation française à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, qui souligne notamment les avantages civils et militaires que peut tirer la France d'une participation à la future Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA).

Source: Le Monde. dir. de publ. BEUVE-MÉRY, Hubert. 04.07.1956, n° 3 560; 13e année. Paris: Le Monde. "Refuser l'Euratom c'est accroître la dépendance de la France nous déclare M.Maurice Faure secrétaire d'État aux Affaires étrangères", p. 1; 3.

Copyright: (c) Le Monde

URL:

http://www.cvce.eu/obj/refuser_l_euratom_c_est_accroitre_la_dependance_de_la_france_dans_le_monde_4_juillet_1956-fr-aob2c9e0-dc23-42dd-9bf5-8134ca06014c.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Refuser l'Euratom c'est accroître la dépendance de la France

nous déclare M. Maurice Faure

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'Assemblée nationale ouvrira jeudi le dossier de l'Euratom. Avant même de connaître toutes les pièces, d'aucuns ont tranché péremptoirement « pour » ou « contre ». Cette précipitation est pour une bonne part le fruit de souvenirs. Faut-il dans une affaire aussi importante pour l'avenir français regarder...derrière soi ? La référence à la CED risque en effet de fausser complètement l'éclairage du projet que va débattre l'Assemblée.

Cette manière toute nouvelle qui est proposée à l'examen des parlementaires doit être appréciée non seulement avec une grande liberté de jugement, mais aussi quelques connaissances précises sur les données scientifiques, politiques et économiques du problème. Nous avons demandé à M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui a représenté dernièrement la France aux conférences de Venise et de Bruxelles, de répondre à une série de questions tournant autour des thèmes : Pourquoi l'Euratom ? Dans quelle mesure la France peut-elle tirer profit de cette organisation ?

« Certains craignent que l'Euratom ne compromette l'indépendance de la France. Que pensez-vous, monsieur le ministre, de cette opinion ?

– Si l'Euratom n'est pas constitué, nous serons obligés d'acheter directement aux États-Unis ou à l'Agence atomique internationale, lorsqu'elle sera créée, le combustible nucléaire nécessaire au développement de notre industrie atomique. La France n'en produira en effet à partir de 1958 qu'en trop faible quantité. Qui dit achats à l'extérieur – États-Unis ou agence de l'ONU – dit contrôle extrêmement rigoureux et dépendance de fait de la puissance ou de l'organisme qui vend sa matière fissile. L'Euratom prévoit lui aussi un contrôle. Il est normal que la communauté se protège contre des membres détournant à des fins non prévues l'uranium enrichi qui leur est vendu. Mais ce contrôle sera celui d'une communauté dont la France fera partie et qu'elle aura contribué à organiser. Avec l'Euratom il n'y aura plus le camp des « contrôleurs » (en fait les États-Unis et la Russie) et celui des « contrôlés », mais un contrôle réciproque entre partenaires.

La France ne pourrait échapper à tout contrôle que si elle était capable de réaliser à elle seule le cycle complet de la fabrication atomique, du premier kilo de minerai au premier kilowattheure d'électricité, c'est-à-dire si nous possédions des installations de raffinage d'uranium, une vaste usine de séparation des isotopes, de nombreux types de réacteurs de recherche et de puissance, capables de satisfaire nos besoins civils et militaires.

Si vraiment nous consacrons l'essentiel de nos forces à cette tâche, nous pourrions peut-être la mener à bout. Mais ce qui dépasse nos capacités, c'est de poursuivre à la fois l'industrialisation atomique rapide, une politique hardie de logements, la mise en valeur du Sahara, la promotion économique de l'Union française une fois réglé le conflit algérien, l'augmentation constante du niveau de vie métropolitain, etc. N'est-ce pas manquer à la plus simple probité intellectuelle que de prétendre le contraire ? Refuser l'Euratom au nom de l'indépendance nationale, c'est aboutir à une solution où la France sera plus dépendante.

– N'est-ce pas faire un cadeau à l'Allemagne que de partager avec elle notre avance atomique ?

– Si nous ne créons pas l'Euratom, l'Allemagne nous rattrapera très vite d'abord, puis nous dépassera. Nous regretterions peut-être alors le système communautaire que nous aurions refusé et ces liens de solidarité, qui constituent au reste la condition même de l'indépendance et de la prospérité de l'Europe occidentale tout entière. Chacun des membres apporte à cet édifice une contribution différente au départ, mais les « mises » individuelles seront tellement valorisées par la suite qu'il deviendra ridicule de rechercher qui a le plus profité de l'opération.

– *Le plutonium produit à Marcoule devra-t-il être apporté au lot commun ?*

– Non, les matières fissiles produites dans le cadre des programmes nationaux seront utilisées par les pays d'origine. Le plutonium de Marcoule est en principe affecté à l'EDF. Dans quatre ans il pourrait éventuellement être utilisé pour les besoins de défense nationale, et l'Euratom ne changera rien à cette destination.

– *Ces assurances données, quels seront les avantages positifs que la France retirera de sa participation à l'Euratom ?*

– J'en retiendrai deux. Ils suffisent largement pour vaincre toutes les hésitations : la libre communication des recherches et des brevets et le bénéfice d'un grand marché. Le rendement d'une source d'énergie comme le charbon ne peut plus être amélioré beaucoup par la recherche. C'est encore le « département » le plus important de l'industrie nucléaire. Sans doute une certaine émulation entre savants est nécessaire, mais il faut éviter les doubles emplois. L'Euratom n'interdira à personne de faire telle ou telle recherche, mais, comme les programmes seront communiqués à la « commission européenne », celle-ci pourra conseiller, orienter ou dissuader un pays de se lancer dans une telle voie déjà explorée – avec succès ou non – par le voisin. Ainsi la réalisation de chaque prototype de réacteur coûte 15 milliards. Une division du travail entre les pays européens profitera à chacun.

Grâce au budget commun, qui s'élèvera à 20 % environ des dépenses nucléaires totales des pays membres, nous aurons les avantages d'un grand marché. C'est l'une des différences fondamentales entre la coopération proposée par l'OECE (qui ne peut avoir qu'un rôle de conseil, n'ayant ni pouvoir de décision ni budget commun) et celle de l'Euratom.

Mais l'Euratom n'interdira aucun programme national, il ne changera pratiquement rien par exemple aux attributions du Haut Commissariat français à l'énergie atomique. Simplement, les commissariats nationaux informeront l'Euratom de leurs projets. La « Commission européenne » exprimera son avis mais n'aura pas le pouvoir d'interdire telle initiative nationale, même si elle la juge inopportune. En revanche elle pourra aider par des subventions les projets particulièrement intéressants.

L'Euratom pourra prendre également l'initiative d'entreprises communes de droit public, d'économie mixte ou prêter des capitaux à des entreprises privées. Régime souple, varié, comme vous le voyez, et qui comporte le plus de certitude d'efficacité.

– *Mais pourquoi doter de pouvoirs supranationaux la commission européenne qui sera l'exécutif de l'Euratom ?*

– Il n'y a aucun « à priorisme » politique dans le choix des institutions de la communauté atomique. La CED, et dans une assez large mesure la CECA, étaient des constructions politiques, non l'Euratom. C'est pourquoi je comprends difficilement l'attitude de ceux qui, ayant refusé la CED parce qu'elle leur semblait une approche trop politique de l'Europe, boudent maintenant l'Euratom, qui répond strictement à des nécessités d'expansion économique rapide de l'Europe.

Le caractère supranational de la Communauté européenne s'impose non en vertu d'une philosophie « dirigiste » ou de précédents politiques, mais pour deux raisons d'ordre technique : 1. la gestion d'un budget commun ; 2. le contrôle de la matière fissile, efficace seulement si l'Euratom a le monopole de la propriété du combustible nucléaire. En toute hypothèse au reste, même si l'Euratom ne voyait pas le jour, la matière fissile serait propriété publique, comme aux États-Unis, en Angleterre et au Canada.

– *Pensez-vous que le compromis sur les applications militaires adopté par le dernier conseil des ministres pourra être accepté par nos partenaires ?*

– Je crois que oui. Certes, il fait à la France une situation privilégiée. L'Allemagne en effet ne peut bénéficier de ce compromis, puisque l'application militaire de l'énergie nucléaire lui est interdite par le traité

de Paris. Notre pays reste parmi les Six le plus capable de bénéficier des possibilités d'utilisation de l'atome pour la défense nationale.

Mais nos partenaires nous demanderont sans doute :

1. Qu'un certain contrôle s'exerce aussi sur les matières fissiles à usage militaire, sans qu'il s'étende bien sûr aux secrets des fabrications : ce contrôle aurait notamment pour but d'éviter des détournements à des fins civiles de combustible nucléaire destiné à la défense en cas de pénurie,
2. Que nous acceptions le jeu de la solidarité totale. Si les applications militaires nous amènent à des découvertes qui peuvent être utilisées dans le domaine pacifique, la France sera sans doute invitée à en faire bénéficier ses voisins.

Je suis intimement persuadé que l'Euratom est la seule façon de permettre à la France de se placer honorablement sur les deux tableaux, civil et militaire, dans le domaine atomique. »